Côte Landes Nature finance jusqu’à 50 % de la location longue durée d’un vélo ou d’un vélo à assistance électrique du 1er au 15 juin 2024. Vous aurez même la possibilité de faire livrer le vélo directement chez vous !

**Qui peut louer un vélo ?**

Tous les résidents du territoire de la Communauté de communes Côte Landes Nature de plus de 16 ans.

**Comment louer son vélo ?**

1. Contactez le vélociste partenaire le plus proche de chez vous

**À Saint-Julien-en-Born**

* E Bike & co : 05.58.42.75.12
* Brooks Bikes : 06.76.70.28.59

**À Léon**

* La Cyclerie : 06.70.46.90.00
* Vélos d'Albret : 05.58.47.70.73

2. Transmettez les documents nécessaires à la location

* Copie de sa carte d'identité
* Justificatif de domicile de moins de 3 mois

3. Récupérez votre vélo et restituez-le à la fin de votre location

* Possibilité de livrer votre vélo directement chez vous !

**Les tarifs**

La Communauté de communes contribue jusqu’à 50 % du coût total de votre location.

Visuel en pièce jointe

**Entretien et maintenance**

Pour les locations de plus de 3 mois, le vélociste s'engage à faire une opération de maintenance préventive trimestrielle du vélo.

**Les contacts**

Pour plus d'infos, contactez-nous à l'adresse suivante : contact@cc-cln.fr